

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 7 décembre 2015, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2015-12-350

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 novembre 2015 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 19 novembre 2015 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 novembre 2015 ;
8. Divulcation des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
9. Représentants aux comités ;
10. Comptes à recevoir ;
 - 10.1. Dépôt de la liste ;
 - 10.2. Radiation de comptes ;
11. Calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil ;
12. Avis de motion ;
 - 12.1. Projet de règlement no 274-2015 relatif aux dispositions administratives concernant la visite des bâtiments et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013, 258-2014, 266-2015 et 271-2015) ;
 - 12.2. Projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-

- 2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015) ;
13. Adoption de règlements ;
 - 13.1. Second projet de règlement no 272-2015 portant sur les conditions d'implantation particulières dans les zones résidentielles RA-16, RA-19, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014 et 270-2015) ;
 - 13.2. Règlement no 273-2015 concernant la tarification des locations de salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012 et 241-2013) ;
 - 13.3. Premier projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrières, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015) ;
 14. Inspection municipale ;
 - 14.1. Travaux à autoriser ;
 15. Inspection en bâtiments ;
 - 15.1. Émission des permis ;
 - 15.2. Dossiers des nuisances et autres ;
 16. Sécurité incendie ;
 - 16.1. Demandes du directeur ;
 - 16.2. Démission du pompier Éric Guérard ;
 17. Comité consultatif d'urbanisme ;
 18. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 18.1. Demande d'autorisation ;
 - 18.1.1. Monsieur Régnald Laliberté et madame Martine Labonté ;
 19. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 19.1. Modifications à l'offre d'achat ;
 - 19.2. Les Constructions BML, division de Sintra inc. ;
 - 19.2.1. Recommandation de paiement no 5 et réception définitive des travaux ;
 20. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 20.1. Acquisition de terrains - modification à la résolution 2015-09-284 ;
 - 20.2. PRIMEAU - volet 1 - rapport des dépenses ;
 21. Divers ;
 - 21.1. Autres questions ;
 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-12-351

3.1. Séance ordinaire du 2 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

3.2. Séance extraordinaire du 19 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2015-12-352

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2015-12-353

Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse la somme de cent dollars (100,00 \$) comme appui et contribution aux projets de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2015-12-354

Opération Nez Rouge - soutien financier

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore souscrive à Opération Nez Rouge Sainte-Marie pour un montant de cent dollars (100,00 \$) afin d'aider à atteindre l'objectif de sensibilisation des conducteurs à agir de façon responsable.

Adoptée

2015-12-355

Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau dîner de Noël des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au dîner de Noël des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 17 décembre 2015 à Scott, au coût total de cent trente dollars (130,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2015-12-356 **Comité d'accueil et d'intégration des immigrants (CAIDI) Beauce-Nord - appui au Fonds de soutien aux projets structurants**

ATTENDU QUE le Comité d'accueil et d'intégration des Immigrants (CAIDI) Beauce-Nord est un organisme communautaire ayant comme mandat l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire de la Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE CAIDI Beauce-Nord compte présenter un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants, lequel viserait à améliorer l'intégration des personnes immigrantes et à fournir des outils de travail plus performants aux bénévoles et aux intervenants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Comité d'accueil et d'intégration des Immigrants (CAIDI) Beauce-Nord dans leur demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet *«Production d'un document de référencement dans le but de faire l'accompagnement et le suivi de la clientèle immigrante dans le processus de leur intégration jusqu'à l'obtention d'un premier ou d'un meilleur emploi»*.

Adoptée

2015-12-357 **Sûreté du Québec - priorités 2016-2017**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec procède présentement à l'exercice de planification de leurs priorités sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 ;

ATTENDU QUE certaines priorités sont proposées pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte les priorités proposées par la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et ce, tel que mentionné dans la lettre du 1^{er} décembre 2015.

QUE le conseil convienne d'indiquer à la Sûreté du Québec les priorités 2016-2017 en matière de sécurité publique sur le territoire de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-12-358 **PG Solutions - formations web**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de la technicienne en administration à participer à deux (2) formations web de PG Solutions portant sur «La fin d'année» le 2 décembre 2015 et «T4-T4A et Relevé 1» le 13 janvier 2016, au coût unitaire de cent soixante-dix-huit dollars et vingt-et-un cents (178,21 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-12-359 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - programme de soutien pour le remplacement des systèmes de réfrigération

ATTENDU QUE par la résolution 2015-04-105, la municipalité de Saint-Isidore demandait au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de relancer le programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling le plus rapidement possible, et ce, afin de permettre la réalisation des travaux d'ici 2020 ;

ATTENDU QU'en 2011, le gouvernement du Québec lançait un programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling ;

ATTENDU QUE le programme avait pour objectif de financer le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération conformément au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020 ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (antérieurement MELs), mandataire dudit programme, souhaitait, grâce à ce soutien financier, améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales ;

ATTENDU QUE le ministère désirait également promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire ;

ATTENDU QU'en mai 2012, suite à l'annonce par le ministère d'une première vague de subventions, trente-et-un (31) projets municipaux de remplacement ou de modification de système de réfrigération ont pu bénéficier du programme ;

ATTENDU QUE les municipalités sont présentement en mode pause depuis près de trois (3) ans, attendant le deuxième appel de projets ;

ATTENDU QU'il est difficile pour les municipalités de s'engager dans des projets de remplacement ou de modification de leur système de réfrigération sans connaître les nouvelles règles et exigences du soutien gouvernemental, lesquelles ont probablement été revues à la lumière des réalisations de la première phase ;

ATTENDU QUE le programme fournit un soutien majeur et essentiel aux municipalités désireuses de mettre à niveau leurs installations sportives ;

ATTENDU QUE le temps presse si les municipalités veulent réaliser les travaux, car il faut passer par différentes étapes avant de procéder aux travaux ;

ATTENDU QUE plus de deux cents (200) arénas et centres de curling sont en attente pour remplacer ou modifier leur système de réfrigération d'ici 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore réitère sa demande au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de relancer le programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling le plus rapidement possible et ce, afin de permettre la réalisation des travaux d'ici 2020.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur François Blais, ministre responsable du Loisir et du Sport, Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche, monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord, madame Estelle Thériault, présidente de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives inc., monsieur Luc Toupin, directeur général, Alliance québécoise du loisir public et monsieur Alain Pelletier, directeur, Centre municipal Saint-Isidore.

Adoptée

2015-12-360 Ministère des Transports - barrage point d'eau Couture

ATTENDU QUE le ministère des Transports prévoit effectuer prochainement des travaux au ponceau situé au barrage du point d'eau Couture ;

ATTENDU QU'il serait approprié pour la municipalité de procéder conjointement avec le ministère des Transports à la réfection dudit barrage ;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir d'un protocole d'entente avec le ministère quant à la marche à suivre pour la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil fasse part de l'intérêt de la municipalité de Saint-Isidore à procéder à la réfection du barrage au point d'eau Couture simultanément avec les travaux au ponceau à être réalisés par le ministère des Transports.

QU'une proposition de protocole d'entente soit élaborée par le ministère des Transports relativement à la réalisation conjointe des travaux qui pourront être effectués en 2017.

Adoptée

2015-12-361 Club Quad Bellechasse - autorisation de circuler

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le Club Quad Bellechasse à circuler sur une distance approximative de quatre cents pieds (400 pi) sur la route Coulombe, entre les entrées des lots 4 065 793 et 3 634 634, et ce, afin de permettre aux utilisateurs des équipements de surfacage de se rendre sur le sentier de véhicules tout terrain (VTT).

Adoptée

2015-12-362 Table de concertation des aînés de la MRC de La Nouvelle-Beauce - Programme Québec ami des aînés

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés de la MRC de La Nouvelle-Beauce dépose une demande d'aide financière pour la poursuite du projet «Ange gardien Nouvelle-Beauce», pour une période de trois (3) ans, dans le cadre du Programme Québec ami des aînés (QADA) - volet soutien aux actions communautaires ;

ATTENDU QUE le projet répond aux orientations de la Politique familiale et des aînés avec certification MADA (municipalité amie des aînés) en vigueur dans la municipalité de Saint-Isidore et inscrites au plan d'action 2014-2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité juge pertinent de poursuivre le projet, lequel soutient

et accompagne les aînés qui vivent une situation problématique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la Table de concertation des aînés de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans leur demande d'aide financière pour la poursuite du projet «Ange gardien Nouvelle-Beauce» pour une période de trois (3) ans, dans le cadre du Programme Québec ami des aînés (QADA) - volet soutien aux actions communautaires.

Adoptée

Le conseil convient de :

- reporter ultérieurement le suivi de la dérogation mineure pour le lot 3 029 556 ;
- ne pas acquiescer pour l'instant
- à la proposition de services concernant la vente de terrains dans la phase 3 du développement résidentiel ;
- noter la présence du maire à la première cérémonie d'assermentation des nouveaux citoyens canadiens dans le comté de Beauce-Nord le 4 décembre 2015 à Sainte-Marie ;
- autoriser la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière et l'adjointe administrative à une formation gratuite relative aux districts électoraux par le directeur général des élections du Québec le 12 janvier 2016 à Québec ;
- autoriser un représentant à assister à la conférence de presse du Défi-Santé Nouvelle-Beauce concernant la programmation 2016, le 9 décembre 2015 à Vallée-Jonction ;
- transmettre au Service des loisirs l'invitation à faire connaître les initiatives réalisées depuis 2012 en saines habitudes de vie dans le milieu, lesquelles seront mises en valeur lors d'un événement qui aura lieu en Chaudière-Appalaches en mai 2016 ;
- publiciser dans le journal Entre-Nous divers outils mis en place par le Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches visant la participation citoyenne des jeunes de 10 à 35 ans.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- dépôt d'une demande d'aide au nouveau Fonds de soutien aux projets structurants ;
- soutien financier à la Dystrophie musculaire Canada ;
- abonnement au Réseau d'information municipale ;
- adhésion au portail Québec municipal, au programme «Voisin secours» et à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique;
- création d'un Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales en milieu urbain afin d'inspecter les gouttières de chaque bâtiment.

2015-12-363

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2077 à 2095 inclusivement, les chèques nos 11773 à 11860 inclusivement (le chèque no 11791 étant annulé) et les salaires, totalisant deux cent trente-cinq mille sept cent quarante dollars et soixante-treize cents (235 740,73 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 NOVEMBRE 2015

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 novembre 2015.

8. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «*Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*» par les élus Carole Brochu, Daniel Blais, Diane Rhéaume et Hélène Jacques, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2015-12-364

9. REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les membres ci-dessous se joignent, à titre de représentants de la municipalité, aux comités suivants :

Monsieur Réal Turgeon, maire

- MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Maison des Jeunes.

District no 1- Madame Carole Brochu

- Centre de la Petite enfance ;
- Urbanisme ;
- Vérification administrative.

District no 2 - Monsieur Daniel Blais, maire suppléant

- Développement industriel ;
- Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière ;
- Gîte de St-Isidore ;
- Vérification administrative.

District no 3 - Monsieur Martin Boisvert

- Conseil de Bassin de la rivière Etchemin (CBE) ;
- Conseil d'établissement ;
- Développement résidentiel ;
- Embellissement et écologie ;
- Parc Brochu-Châtigny.

District no 4 - Madame Bernyce Turmel

- Centre municipal ;
- Loisirs/Culture.

District no 5 - Madame Diane Rhéaume

- Bibliothèque ;
- Office municipal d'habitation ;
- Voirie.

District no 6 - Madame Hélène Jacques

- Politique familiale et aînés ;
- Ressources humaines ;
- Sécurité civile ;

- Sécurité incendie.

Adoptée

10. COMPTES À RECEVOIR

10.1. Dépôt de la liste

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2015 au montant de cent quatre-vingt-treize mille cinquante-trois dollars et douze cents (193 053,12 \$). Les rappels de perception sont effectués conformément et ce dossier est suivi de près.

2014-12-365

10.2. Radiation de comptes

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME ,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore radie des livres les comptes suivants, et les intérêts relatifs, pour cause de mauvaises créances :

D1190, D1300.50, D1300.75, et D2746 au montant total de huit dollars et trente-deux cents (8,32 \$) et les intérêts rattachés, et ce, pour divers motifs.

Adoptée

2015-12-366

11. CALENDRIER 2016 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront le :

11 janvier	4 juillet
1 ^{er} février	8 août
7 mars	6 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

QUE les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

Adoptée

12. AVIS DE MOTION

12.1. Projet de règlement no 274-2015 relatif aux dispositions administratives concernant la visite des bâtiments et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013, 258-2014, 266-2015 et 271-2015)

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 274-2015 relatif aux dispositions administratives concernant la visite des bâtiments et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013, 258-2014, 266-2015 et 271-2015).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

12.2. Projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015)

Avis de motion est déposé par Bernyce Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Bernyce Turmel,
Conseillère

13. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2015-12-367

13.1. Second projet de règlement no 272-2015 portant sur les conditions d'implantation particulières dans les zones résidentielles RA-16, RA-19, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014 et 270-2015)

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 272-2015 portant sur les conditions d'implantation particulières dans les zones résidentielles RA-16, RA-19, RA-31, RA-32, RA-33, RA-34 et RA-35 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011,

230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014 et 270-2015) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

2015-12-368

13.2. Règlement no 273-2015 concernant la tarification des locations de salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012 et 241-2015)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le «Règlement no 222-2011 décrétant une tarification pour les activités, biens et services» ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification des locations de salles pour les organismes à but lucratif ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Hélène Jacques, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 2 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 273-2015 concernant la tarification des locations de salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012 et 241-2013)».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : LOCATION DE SALLES

L'annexe C du règlement no 241-2013 est annulée et remplacée par l'annexe jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 7 décembre 2015.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

2015-12-369

13.3. Premier projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013,

252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015)

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 275-2015 portant sur les dispositions interprétatives, les usages permis dans les cours latérales et arrière, la superficie des enseignes et des panneaux-réclames dans les zones résidentielles RA et RB ou de villégiature (VIL), la dimension des bâtiments secondaires aux usages résidentiels ainsi que l'aménagement paysager et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015 et 272-2015) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

14. INSPECTION MUNICIPALE

2015-12-370

14.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Signalisation

Panneaux, poteaux, balises et accessoires 4 190,70 \$
Fournisseur : Signotech inc.

Équipements

Pneus pour camion Mazda 711,75 \$
Fournisseur : Centre du pneu Kennedy

Pneus pour camion Ford 2 143,64 \$
Fournisseur : Nadeau et Ass. Pneus et Mécanique

Détecteur de gaz incluant bombonne 1 350,00 \$
Fournisseur : Acklands Grainger inc.

Adoptée

15. INSPECTION EN BÂTIMENTS

15.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de novembre 2015.

15.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances et autres pour le mois de novembre 2015.

2015-12-371 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore régleme les nuisances, la qualité de vie et le zonage sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction ont été expédiés aux propriétaires des lots 3 029 232, 3 029 234 et 3 173 702 à cet effet les enjoignant à se conformer aux dispositions de la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirme que les propriétaires des lots précités ne se sont pas conformés aux exigences de la municipalité à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore presse les propriétaires des lots 3 029 232, 3 029 234 et 3 173 702 à effectuer les démarches appropriées à très court terme, et ce, afin d'éviter une poursuite pénale à la cour municipale.

Adoptée

16. SÉCURITÉ INCENDIE

2015-12-372 **16.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipements

1 scie à chaîne incluant 2 bougies <i>Fournisseur : Équipements motorisés St-Nicolas inc.</i>	487,24 \$
Chaudière sur roulettes, papier à mains, vadrouille, gants de nitrile <i>Fournisseur : Produits Novaco</i>	175,20 \$
Petits outils manuels Pulvérisateur électrique <i>Fournisseurs : Canac Canadian Tire</i>	59,87 \$ 172,45 \$
Identification des casques de pompiers (directeur, directeur adjoint et 4 pompiers) <i>Fournisseur : Lettrage Design</i>	50,00 \$
Savon pour nettoyage des habits de combat <i>Fournisseur : MRC de La Nouvelle-Beauce</i>	67,20 \$
Pompe portative Tohatsu VC 82ASE <i>Fournisseur : CPDG Ltée</i>	11 382,53 \$*

Valise de PC (gestion d'intervention)

Lumières LED incluant batterie et filage 70,00 \$
Fournisseur : Accès Électronique

Table pliante et portative 74,03 \$
Fournisseur : Rona

Activité sociale

Social des Fêtes 2 300,00 \$
Fournisseur : Mont Tourbillon

*Que la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

16.2. Démission du pompier Éric Guérard

Le conseil prend acte de la démission de monsieur Éric Guérard, à titre de pompier volontaire du service de sécurité incendie de Saint-Isidore.

17. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé certaines modifications et/ou spécifications à apporter afin d'actualiser certaines normes en vigueur aux règlements de zonage, des permis et certificats et de la qualité de vie.

18. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

18.1. Demande d'autorisation

2015-12-373

18.1.1. Monsieur Rénaud Laliberté et madame Martine Labonté

ATTENDU QUE monsieur Rénaud Laliberté et madame Martine Labonté sont propriétaires du lot 3 029 043 au cadastre du Québec, d'une superficie de mille six cent deux mètres carrés et cinq dixièmes (1 602,5 m.c.) situé au 261, route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore, sur lequel on retrouve une résidence ;

ATTENDU QUE la résidence a été construite en 1981 en vertu de l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, disposition en vigueur à l'époque ;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent se conformer à la réglementation sur les installations septiques, mais l'emplacement est de superficie insuffisante ;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent acquérir le lot 5 759 211, propriété de Steegrain inc., d'une superficie de six cent vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (624,9 m.c.) afin de solutionner le problème ;

ATTENDU QUE la superficie visée comporte des restrictions quant à son utilisation agricole, compte tenu de l'aire de protection d'un puits et est utilisée comme zone de stationnement pour la machinerie agricole lors des opérations de fertilisation et de récoltes ;

ATTENDU QUE la soustraction de cette superficie à l'entreprise agricole concernée ne compromet pas ses activités, compte tenu de la superficie restreinte ;

ATTENDU QU'aucune contrainte environnementale ne résultera de l'utilisation résidentielle projetée à l'égard des activités agricoles environnantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Rénald Laliberté et madame Martine Labonté auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole, soit à des fins résidentielles accessoires, du lot 5 759 211.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

19. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

2015-12-374

19.1. Modifications à l'offre d'achat

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore est toujours en attente d'une décision relativement à son projet d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour les terrains de la phase 3 du développement résidentiel mentionne que l'acte de vente devra être signé devant le notaire au plus tard le 15 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de modifier la date de signature de l'acte notarié ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de reporter la date de signature de l'acte de vente pour les terrains de la phase 3 du développement résidentiel au 30 avril 2016.

Adoptée

19.2. Les Constructions BML, division de Sintra inc.

2015-12-375

19.2.1. Recommandation de paiement no 5 et réception définitive des travaux

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 5 et réception définitive des travaux concernant le prolongement de services dans le développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3» à Construction BML, division de Sintra inc., au montant de cent quatre-vingt-douze mille cent dix-neuf dollars et soixante-six cents (192 119,66 \$), incluant les taxes, payable comme suit :

- un premier versement au montant de 190 000,00 \$;
- le solde au montant de 2 119,66 \$ à être versé, s'il y a lieu, lors du règlement de la réclamation par le propriétaire du lot 5 556 007.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

20. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

2015-12-376 **20.1. Acquisition de terrains - modification à la résolution 2015-09-284**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Jocelyn Magnan, agronome, un montant de trois cent dix dollars et quarante-trois cents (310,43 \$), incluant les taxes, concernant l'élaboration d'un document entourant des exemples d'indemnisations versées aux agriculteurs relativement à l'impact des puits municipaux sur leur propriété.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

QUE la présente résolution annule la résolution 2015-09-284.

Adoptée

2015-12-377 **20.2. PRIMEAU - volet 1 - rapport des dépenses**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport de dépenses admissibles dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet - 1 dans le projet «Alimentation et distribution en eau potable et collecte des eaux usées» au montant total estimé à 500 525,00 \$.

Adoptée

21. DIVERS

21.1. Autres questions

Des citoyens questionnent relativement à la vente des terrains dans la phase 3 du développement résidentiel, aux enseignes rurales 9-1-1 et au projet d'aqueduc. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2015-12-378 **IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 50.**

Adopté ce 11 janvier 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du

Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
